

## CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Directeur de la *Revue du Lyonnais*.

MONSIEUR,

Je répugne à prolonger davantage un débat dont l'objet intéresse peu la majorité des lecteurs. Je répondrai donc succinctement à M. Smith que le premier point de la question reste ce qu'il était; que sur la question de l'impôt, nous nous entendons parfaitement lui en *fait*, moi en *droit*. Je n'ai jamais eu la prétention d'affranchir les Séguisaves de toute espèce de contribution, mais seulement de l'impôt qui exigeait la présence d'un agent du fisc; c'est ce que prouvent les textes de Tite-Live et de Tacite. Quant aux autres difficultés soulevées par M. Smith, la lecture attentive de mon travail y répondra. Je me contente de signaler comme erronée la leçon *numinibus Augustis* que donne M. Smith à propos de l'inscription au Dieu Sylvain; parce que ni la raison historique ni les monuments ne l'autorisent. Si on admettait le pluriel *numinibus*, il faudrait le faire suivre du mot *Augustorum*.

J'ai l'honneur de vous saluer,

J. ROUX.

Grenoble, 23 décembre.